



PRÉFET DE L' AISNE

PRÉFECTURE

Cabinet du Préfet - Service des Sécurités  
Pôle représentation de l'État

Affaire suivie par : A.DESSAINT  
Tél. : 03.23.21.83.53

Mél. : [pref-representation-etat@aisne.gouv.fr](mailto:pref-representation-etat@aisne.gouv.fr)

LAON, le 25 AVR. 2019

**Le Préfet de l'Aisne**

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
des communes du département

*en communication à Mesdames et Monsieur les Sous-Préfets,  
et à Madame le Directeur départemental  
de l'Office national des anciens combattants et victimes de  
guerre*

**Objet :** Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

**P. J. :** Une.

Le dimanche 28 avril 2019 est la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

À cette occasion, j'organiserai une cérémonie au plan départemental, lors de laquelle sera lu le message commun des associations de déportés.

Je vous invite à lire ce message, joint à la présente circulaire, au cours de la cérémonie que vous organiserez dans votre commune.

La population, et tout spécialement la jeunesse, doit être associée à cet hommage national. Cette journée du souvenir offre l'opportunité, pour les élèves des établissements scolaires, d'organiser des rencontres avec les témoins de cette époque, permettant ainsi aux jeunes générations d'œuvrer pour le travail de mémoire que nous devons aux victimes du nazisme.

J'appelle votre attention sur la nécessité de faire participer l'ensemble des associations ayant pour objet la mémoire de la déportation, y compris pour motif d'homosexualité.

Par ailleurs, une minute de silence et de recueillement sera observée sur tous les stades où se dérouleront des compétitions sportives.

Je vous remercie de veiller à ce que les manifestations organisées à cette occasion soient portées à la connaissance de la presse écrite et audiovisuelle (horaire et contenu).

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet,

Daniel FERMON

**Message pour la journée nationale du souvenir  
des victimes et héros de la déportation  
dimanche 28 avril 2019**

La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation instaurée par la loi de 1954 est l'occasion d'évoquer la mémoire de tous ceux, femmes, hommes et enfants, envoyés par milliers, pendant la seconde guerre mondiale, dans des camps de concentration ou d'extermination nazis qui ont souillé et durablement meurtri les peuples et les territoires occupés d'Europe.

Nous renouvelons notre hommage au courage dont ont fait preuve les déportés, en particulier ceux qui, face aux souffrances de l'épuisement physique auxquelles ils étaient confrontés et à la menace permanente de la torture et de la mort, n'ont pas renoncé à l'espoir et ont su rester des êtres humains. Ils ont ainsi eu, dans ces difficultés extrêmes, la volonté de poursuivre, dans l'union et la solidarité, la lutte clandestine contre l'idéologie et les objectifs de guerre de l'ennemi.

Les déportés, derniers rescapés de l'horreur indicible de la barbarie nazie, expriment leur légitime inquiétude à l'égard d'une Europe aujourd'hui divisée, traversée et habitée par la résurgence de mouvements nationalistes.

L'Europe dont la vocation est de garantir la paix et la prospérité des pays qui la composent doit être celle de la Mémoire de millions d'êtres humains sacrifiés par une idéologie perverse.

Sauvegarder cette Mémoire, où la souffrance se mêle à l'espérance, doit faire prendre conscience, avant qu'il ne soit trop tard, de l'indispensable solidarité entre les peuples épris de liberté, pour l'emporter sur toutes les formes d'obscurantisme, de fanatisme, de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie.

Le rappel de l'action des déportés dans les camps de la mort doit aller bien au-delà d'une journée symbolique. Il s'agit, pour les générations futures, de poursuivre avec détermination ce combat contre l'égoïsme et la peur.

C'est ainsi que l'hommage aux déportés prendra tout son sens pour construire un avenir de paix, de fraternité et de respect de la dignité humaine.

**Ce message a été rédigé conjointement par :**  
**La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP)**  
**La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD)**  
et les Associations de mémoire des camps nazis  
**L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés de la Résistance et Familles**  
**(UNADIF – FNDIR)**